

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Arrêté du 8 mars 2024 fixant au titre de l'année 2024 le nombre de postes offerts aux concours pour le recrutement de conservateurs stagiaires, élèves de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques

NOR : ESRH2405588A

Par arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 8 mars 2024, le nombre de postes offerts, au titre de l'année 2024, aux concours externe et interne pour le recrutement de conservateurs stagiaires, élèves de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, est fixé à 15. Ces postes sont répartis de la manière suivante :

- concours externe : 12 postes ;
- concours interne : 3 postes.

Ces postes sont à pourvoir dans les bibliothèques et les établissements relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur, du ministre chargé de la culture ou d'autres départements ministériels et à la Ville de Paris.